



DOSSIER

© P. Pascal

HOMOSEXUALITÉ : LE DROIT À L'INDIFFÉRENCE

Trois ans après la loi autorisant le mariage pour les personnes de même sexe, un mariage sur vingt célébrés en Loire-Atlantique unit un couple homosexuel, soit près de 250 par an. Des difficultés persistent : l'égalité des droits, théorique, n'est pas encore pleine et entière. Le Département de Loire-Atlantique souhaite promouvoir l'égalité pour tous et agit pour lutter contre les discriminations, visibles ou pas.

VIVRE, SANS SE CACHER

Guillaume et Martin, 39 et 43 ans, profitent de la campagne à 15 minutes de la ville. Dans leur belle maison, dans un hameau du Bignon, ils ont accepté de se raconter.

Guillaume : « Nous avons décidé d'emménager dans l'ancienne maison de ma grand-mère il y a près de six ans. Ma famille habite dans un rayon de 10 km. J'appréhendais un peu la vie à la campagne, après avoir vécu longtemps en ville, mais nous avons été très bien accueillis par nos voisins. Je suis un gars d'ici. Ils me connaissent, ils me respectent. »

Martin : « C'est important, cette notion de retour au pays. Les gens m'appellent "le gars de Guillaume". Comme si c'était un laissez-passer, une porte d'entrée sur le territoire. Personnellement, je n'avais aucune crainte avant de venir ici. Nous ne sommes pas extravertis. Nous ne cherchons pas à convaincre qui que ce soit. J'ai toujours besoin d'une forme de droit à l'indifférence. Ici, nous l'avons. Notre homosexualité est un non-sujet. Ce n'est pas l'unique porte d'entrée pour nous rencontrer, pour nous parler. »

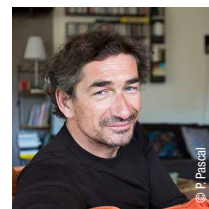
Guillaume : « Pour moi, c'était assez ironique de revenir sur les terres de mon enfance, alors que, quand j'avais 18 ans,

j'ai à tout prix voulu fuir cet endroit, découvrir autre chose. À cette époque, je n'avais pas vraiment conscience de mon homosexualité. Je ne sais pas dans quelle mesure cela m'a poussé à aller voir ailleurs. »

Martin : « Moi, j'adorais mon lieu de vie quand j'étais jeune, dans les Alpes. Mais j'avais quand même envie de partir. J'étouffais. J'en avais marre des gens, de ma famille. L'annonce de mon homosexualité a été très violente. »

Guillaume : « Dans ma famille, ça s'est plutôt bien passé, j'imaginai que cela ferait plus de vagues. Dans ma vie, je suis rarement gêné par mon homosexualité. C'est plutôt moi qui m'amuse avec le malaise des gens. Quand des démarcheurs téléphoniques appellent, ils ont un discours machinal, très stéréotypé : "je suis bien chez monsieur madame...". Quand je réponds : "Non, il y a deux messieurs, ici", il y a un petit blanc. Et puis la machine à paroles repart, et le démarcheur me repropose un rendez-vous "avec madame" trois minutes après. »

Martin : « Les réactions homophobes ne me blessent pas trop mais je réagis, quand elles se déroulent sous mes yeux. Je ne m'affiche pas, mais je ne me cache pas non plus. »



« Ne pas pouvoir donner mon sang, ça me révolte »

Martin Buraud

« Si je voulais donner mon sang, je serais obligé de mentir. Ça me révolte, c'est incompréhensible ! Ce n'est pas parce que je suis homosexuel que j'ai un comportement à risque. Mon sang est moins bon que celui des autres ? Je suis donneur universel. Je veux être citoyen, comme tout le monde. »

RAPPEL : Le don du sang pour les hommes homosexuels ou bisexuels est restreint. Encore interdit il y a quelques mois, ce don est maintenant possible, mais une période d'abstinence de douze mois est exigée.



Vous êtes victime de discrimination en raison de votre homosexualité, que faire ?

La reconnaissance du mariage homosexuel en mai 2013 n'a pas fait disparaître les discriminations liées à l'orientation sexuelle. **Si vous pensez en être victime, plusieurs recours sont possibles. Explications.**

Qu'est-ce qu'une discrimination ?

C'est un traitement défavorable subi par une personne par rapport à une autre dans une situation comparable, en raison de critères interdits par la loi tels que l'origine, le sexe, l'identité sexuelle, l'apparence physique, les mœurs ou l'orientation sexuelle. Les discriminations peuvent se manifester dans tous les domaines de la vie. Exemples.



Un propriétaire refuse de vous louer un appartement après avoir évoqué votre statut de couple homosexuel.



Dans votre travail, vous êtes dépossédé d'un dossier ou licencié pour faute grave après avoir révélé votre homosexualité.



Vous êtes un couple d'hommes ou de femmes enlacé-es dans la rue. Une personne vous insulte ou même vous frappe en raison de votre homosexualité.

Comment réagir ?

En tant que victime, vous pouvez :

1 Contacter les associations

Centre LGBT* à Nantes : 02 40 37 96 37
info@clgbt-nantes.fr - <http://www.clgbt-nantes.fr>
SOS Homophobie : 01 48 06 42 41
www.sos-homophobie.org

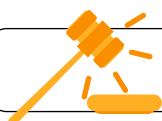
2 Saisir le délégué local du Défenseur des Droits

Nantes Maison du droit et de la justice :
Michel Paillat - 02 51 80 64 30
Nantes Centre : Patrick Mindu - 02 40 08 00 34
Rezé : Dominique Marchesseau - 02 51 11 37 00
Saint-Nazaire : Martine Le Goff - 02 28 55 99 73
Châteaubriant : Jean-Yves Douset - 02 28 50 44 41

3 Contacter le bureau d'aide des plaignants

Hôtel de police de Nantes : Nathalie Jamier
02 53 46 71 55 - 06 88 20 95 95

Associations, délégués du Défenseur des Droits et assistantes sociales du Département sauront vous accompagner et vous orienter dans vos démarches, quel que soit le domaine de la discrimination.

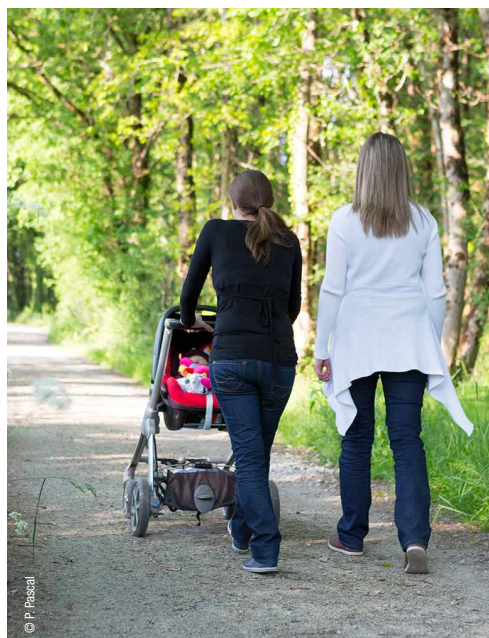


L'auteur des faits, lorsqu'il est reconnu coupable, encourt une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 € d'amende. (article 225-2 du Code pénal)

* LGBT signifie lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans

« Heureuses parce que discrètes »

« Nous sommes un couple de femmes habitant dans le sud de l'agglomération nantaise et nous avons eu notre premier enfant, né en début d'année. Si surprenant que cela puisse paraître, jusqu'à présent, nous n'avons pas rencontré de grosses difficultés liées à notre situation familiale, aussi bien dans notre entourage qu'au niveau professionnel. Nous avons toujours reçu un accueil plutôt bienveillant à notre égard, nous avons eu beaucoup de chance tout au long de notre parcours, tout s'est bien passé pour nous. Nous préférons tout de même rester anonymes. Nous nous disons que si notre vie est simple et heureuse, c'est aussi parce que nous avons su rester discrètes. »



L'EXPERT DU DOSSIER



Arnaud Lerch est sociologue et a écrit, avec Sébastien Chauvin, « *Sociologie de l'homosexualité* », parue aux Éditions La Découverte en 2013.

« L'homophobie dans l'espace public reste importante »

Qu'a changé la loi de 2013 ?

Cette loi est une avancée majeure car elle garantit une égalité de droits pour les couples de même sexe. Elle s'inscrit dans une histoire, qui va de la dépénalisation de l'homosexualité au début des années 80 au PACS. Mais ce n'est pas la fin de l'histoire ; des questions restent en suspens, comme la procréation médicalement assistée ou la reconnaissance des personnes transgenres. Il faut également dissocier en partie les avancées juridiques de la reconnaissance sociale : l'homophobie dans l'espace public reste importante, comme l'ont montré la violence et l'ampleur des réactions contre le mariage pour tous.

Être homosexuel en ville ou à la campagne, est-ce différent ?

Le cliché qui fait passer les campagnes comme moins tolérantes est faux. Les sondages au moment du vote de la loi ont mis en évidence plus de souplesse et moins de crispation hors des grandes villes. La vie pour les personnes homosexuelles diffère selon leurs lieux d'habitation : plus on habite dans une grande ville, plus il est

possible de segmenter ses réseaux de sociabilité, de séparer sa vie gay ou lesbienne de sa vie professionnelle, sa famille ou d'autres réseaux d'amis. À la campagne, cet anonymat est beaucoup plus difficile à maintenir. Les gens se croisent et se connaissent. En contrepartie, cela met à distance la figure abstraite de l'« homosexuel menaçant ».

Être gay ou lesbien, est-ce devenu normal ?

Plutôt que normalisation, je préfère le terme banalisation : les modes de vie homosexuels ont changé mais moins que la perception sociale que l'on en a. On a observé une sorte de convergence : tandis que les couples hétérosexuels vivent de plus en plus en union libre sans mariage et ont séparé la question du couple de la parentalité (parents célibataires, familles recomposées), les couples homosexuels ont recherché une validation institutionnelle des unions et la reconnaissance de la parentalité... On constate surtout une diversification des modèles d'organisation dans sa vie intime, toutes sexualités confondues.

Familles en composition

TÉMOIGNAGES

Avec la possibilité de se marier, la question de la famille homoparentale a changé, en particulier à propos des enfants. Au cœur du problème : l'autorité légale des parents.

Procréation médicalement assistée (PMA), gestation pour autrui (non autorisée en France mais possible dans certains pays), enfants issus d'une précédente union, adoption...

« Ces enfants existent. La reconnaissance de la parentalité de deux parents fait toujours partie de notre combat militant », estime Sébastien Dreillard, président du Centre lesbien, gay, bi et trans de Nantes.

Les changements de l'adoption

Le nombre d'enfants adoptés à l'étranger par des couples homosexuels reste marginal. Michelle Boutin, chef du service adoption du Département de Loire-Atlantique, explique : « Le Département délivre les agréments pour pouvoir adopter. Une personne homosexuelle a toujours eu la possibilité d'obtenir son agrément en vue d'adoption. Le mariage pour les personnes de même sexe permet aux couples d'avoir l'autorité parentale conjointe, dans le cadre de l'adoption d'un enfant. Maintenant, l'agrément ne garantit pas que les projet d'adoption des couples aboutissent. Par ailleurs, le contexte de l'adoption à l'international, pour tous les adoptants s'est modifié. Quand 100 enfants étaient adoptés en Loire-Atlantique il y a quelques années, il n'y en a plus qu'une vingtaine en 2015. De plus en plus de pays gardent les enfants adoptables chez eux, ce qui explique en partie cet effondrement. »

La possibilité d'obtenir l'autorité parentale conjointe par le mariage limite l'insécurité juridique pour les enfants des familles homoparentales. Julie, qui vit dans le Pays de Redon, est concernée : « Nous nous sommes mariées avec ma compagne. Puis nous avons adopté nos enfants. Avec des PMA en Espagne, j'ai eu une petite fille, ma femme des jumeaux.

Aujourd'hui, je suis en instance de divorce. Nous pouvons partager la garde de nos trois enfants. » Militante à l'association des parents gays et lesbiens (APGL), elle apporte son expérience aux autres familles homoparentales.

« Les couples gays et lesbiens sont comme les autres, ils se séparent parfois. »

Les mêmes
droits,
ni plus
ni moins.

C'est l'un des slogans
de la Marche
des fiertés.

Nouvelles familles

Certains couples d'hommes sont parvenus à adopter, comme Christophe Coussin, avec son conjoint depuis dix-neuf ans. Il a adopté une petite fille originaire d'Haïti. Mais il élève également un autre enfant : « Avec un

couple d'amis lesbiennes, nous avons un enfant que nous aimons et éduquons à quatre. Il a deux papas et deux mamans. » Il n'occulte pas les problèmes juridiques que pose cette situation. « Notre fils a un père et une mère biologiques, reconnus devant la loi. Les parents sociaux ne peuvent revendiquer aucun droit. »

Les familles homoparentales apparaissent de plus en plus dans l'espace public. La preuve ? Pour la première fois, l'union départementale des associations familiales a nommé un représentant d'une association de parents homosexuels pour siéger dans une instance de parentalité. Christophe Coussin, membre de l'APGL, a été nommé suppléant à cette fonction au conseil de familles des pupilles de l'État, qui accompagne et place les enfants adoptables de Loire-Atlantique. « Je veillerai à ce que les demandes d'adoption au sein des couples gays ou lesbiens soient examinées, comme tous les autres dossiers. Pas au-dessus de la pile mais pas en dessous non plus. » Les mêmes droits, ni plus ni moins. C'est l'un des slogans de la Marche des fiertés, prévue le 11 juin prochain à Nantes.



Trysha et Pauline élèvent leur fils de 18 mois.
« Nous vivons très sereinement. C'est plus difficile pour les hommes gays de fonder une famille. »

© P. Pascal

« S'ils rentrent chez eux, ils seront tués »

« De nombreux demandeurs d'asile fuient leur pays parce qu'ils sont homosexuels. Avec d'autres associations, comme la Cimade, le Centre LGBT de Nantes accompagne ces jeunes hommes et femmes victimes de violences, voire de menaces de mort dans leur pays. Pour la plupart des hommes, ils viennent surtout de Guinée, du Cameroun ou du Congo. Nous préparons leurs entretiens avec l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). Pour ces gens, parfois battus et torturés, raconter leur homosexualité alors qu'ils ont passé leur temps à la cacher est très compliqué. Ils doivent pourtant convaincre du bien-fondé de leur demande d'asile politique. Ils ont besoin d'aide : s'ils rentrent chez eux, ils seront tués. »

Michelle Andriet,
bénévole au Centre LGBT de Nantes



Marie-Paule Gaillochet,

conseillère départementale
chargée de l'égalité des droits.

L'égalité des droits, aussi notre combat

L'égalité des droits ne doit pas demeurer une question juridique. Elle doit favoriser le bien être au quotidien et l'émancipation de chaque citoyen. Aider le mouvement associatif gay, lesbien et transsexuel pour lutter contre les préjugés, pour contribuer à changer le regard, nous paraît évident. Le Département de Loire-Atlantique va même augmenter, à titre exceptionnel, sa contribution au festival de films Cinépride : cet événement programmé du 31 mai au 7 juin, à Nantes, bénéficiera d'une aide afin de permettre son organisation. Le Département, qui apporte par ailleurs une aide annuelle au centre LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et trans), entend ainsi réaffirmer son soutien à un festival qui permet l'expression de toutes les diversités dans le cinéma contemporain.

Au travail, la discrétion fait loi

67 % des personnes homosexuelles mentent sur leur orientation sexuelle sur leur lieu de travail*. C'est le cas de Jérôme, gardien de la paix en Loire-Atlantique. Il est pourtant délégué régional de l'association Flag ! Policiers et gendarmes LGBT pour les Régions Bretagne et Pays de la Loire ! « Avec mes collègues, je ne parle pas de ma vie privée, de mon ami. Je préfère rester discret. Je ne mens pas, mais je déforme la réalité : "je suis parti en week-end avec des copains", "je n'ai pas de petite amie en ce moment". Personne ne pose de questions. Le non-dit, ça arrange tout le monde. » Pour améliorer la tolérance dans le milieu des forces de l'ordre, l'association Flag, reconnue par le ministère de l'Intérieur, intervient dans des écoles de gendarmerie et de police. Autre action : l'association *L'autre cercle*

propose des formations et des informations dans le milieu professionnel sur cette question spécifique. « *La vie privée existe aussi au travail. Les photos de la famille sur le bureau, les discussions entre collègues... Certains s'inventent une vie hétérosexuelle pour éviter les questions. Imaginez le stress que génèrent ces mensonges* », insiste Éric Viot, responsable régional de l'association. « *Une personne victime d'homophobie est en général mutée pour éviter les problèmes. Elle subit donc une double peine : elle est agressée puis déplacée. Le simple fait pour une entreprise de dire que l'homophobie n'est pas acceptable dans ses locaux suffit à apaiser les tensions. Pour une entreprise, gérer ce problème, c'est améliorer le confort de travail des salariés et, in fine, leur productivité.* »

autre cercle

RAPPELEZ VOUS : CHEZ NOUS, PAS DE RETARD, PAS D'ALCOOL ET SURTOUT PAS DE COMING OUT.



Sur une idée de Randstad

*Source : défenseur des droits



Comment en parler ?

Sur la scène, Nicolas, 20 ans. Il joue son propre rôle dans le spectacle *2016 comme possible*, sur la jeunesse en Loire-Atlantique : « *Ma plus grande honte, c'est de ne pas pouvoir dire à mes parents que j'aime autant les hommes que les femmes.* » Ses parents n'étaient pas dans la salle. Déclarer son homosexualité reste une épreuve. Pour se faire accompagner, la **Maison des adolescents de Loire-Atlantique** permet d'en parler, de façon anonyme et confidentielle. L'enjeu est d'importance : un garçon homosexuel présenterait un risque quatre à sept fois supérieur de tentative de suicide par rapport à un garçon hétérosexuel. Pour les filles homosexuelles, le risque serait supérieur de 40 %. Soutenue par le Département, l'association Contact organise également des groupes de parole de jeunes ou de parents pour améliorer la communication entre l'entourage et la personne homosexuelle. « *L'annonce de son homosexualité est compliquée pour tous*, raconte Jérôme Brethomé, vice-président de Contact 44. *Nous accompagnons le coming out parental, qui peut aussi prendre du temps.* »

Association Contact 44 : 08 05 69 64 64



loire-atlantique.fr/mda

Plus d'informations sur la maison des adolescents

DOSSIER

POUR EN SAVOIR PLUS



Le mois «pride»

Depuis le début du mois de mai et jusqu'à la Marche des fiertés prévue le 11 juin à Nantes, un ensemble de manifestations se sont déroulées en Loire-Atlantique. Elles sont organisées par le Centre LGBT de Nantes. www.clgbt-nantes.fr/Le-Mois-Pride

À lire

Le rapport 2016 de SOS homophobie. L'« homophobie ordinaire » reste très forte. Plus de 1300 témoignages d'homophobie ont été apportés en 2015. Une légère baisse par rapport aux années précédentes mais un niveau comparable aux années 2006-2011.

Nantes, ville gayfriendly

Dans le dernier classement du magazine *Têtu* (2014), Nantes se classait à la troisième place des villes de province, derrière Lyon et Toulouse. Plusieurs critères : l'engagement des pouvoirs publics, le dynamisme associatif, les lieux de sortie et l'offre culturelle.